



Genève, le 29 juin 2016

Le Conseil d'Etat

3427-2016

Monsieur Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Département fédéral des finances
Conseiller fédéral
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : Procédure de consultation relative à l'accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays (EDPP) et sur la loi fédérale sur l'échange international automatique des déclarations pays par pays des groupes d'entreprises multinationales (LEDPP)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre adressée aux gouvernements cantonaux, vous invitez ceux-ci à prendre position sur les objets mentionnés en titre.

Sur le principe, le Conseil d'Etat est favorable à ce projet qui permet de respecter les engagements que la Suisse a pris au niveau international et qui s'intègre dans la stratégie du Conseil fédéral pour une place financière compétitive. La Suisse ne subira pas un désavantage comparatif car l'obligation pour les groupes multinationaux d'établir une déclaration pays par pays s'applique à tous les Etats de l'OCDE et du G20. Il est à souligner que l'écueil souvent dénoncé du "swiss finish" a été évité. Le projet en consultation ne retient que ce qui est nécessaire au respect du standard minimum.

Comme il est relevé dans le rapport de consultation, l'absence de mécanisme conventionnel ne dispenserait pas les groupes multinationaux dont la société mère réside en Suisse de préparer la déclaration pays par pays. Un Etat pourrait exiger cette déclaration par le biais de l'entité constitutive présente sur son territoire. Notre Conseil est convaincu qu'en offrant des garanties sur le respect des principes de spécialité et de confidentialité, le mécanisme conventionnel constitue un avantage pour les groupes multinationaux concernés.

S'agissant du détail du projet, notre Conseil partage les remarques contenues dans la prise de position de la CDF.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

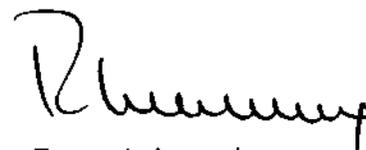
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp